

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Des singularités de la Pointe de la Goyave au vent de la Guadeloupe, lieu de convergence d'Histoire et d'Archéologie

Daniel-Edouard Marie-Sainte

Numéro 187, septembre–décembre 2020

Actes du séminaire de Saint-Claude du 6 et 7 novembre 2019 :
histoire et archéologie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1076107ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1076107ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marie-Sainte, D.-E. (2020). Des singularités de la Pointe de la Goyave au vent de la Guadeloupe, lieu de convergence d'Histoire et d'Archéologie. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (187), 93–101.
<https://doi.org/10.7202/1076107ar>

Des singularités de la Pointe de la Goyave au vent de la Guadeloupe, lieu de convergence d'Histoire et d'Archéologie

*Daniel-Edouard MARIE-SAINTE*¹

Une pointe centrale de vieille occupation que se partagent trois anciennes habitations...

Le découpage du littoral oriental de la Guadeloupe proprement dite, a façonné une pointe caractérisée par sa proéminence accentuée par la large échancrure en arc de cercle que dessine, sous les bornes de terre rouge à brique et à poterie², l'Anse de Sable entre la Pointe du Carénage de l'ancien port de Sainte-Marie au sud, et celle bien distinctive que forme donc au nord, l'embouchure de la Rivière Petite Goyave qui imposa son nom, son identité, à la localité. Elles sont trois à se partager ce lieu singulier pris avec son encolure dans la plaine alluviale de la Goyave, trois anciennes habitations sucreries situées au cœur de la commune, sur sa pointe centrale à intérêt géographique, administratif, historique et archéologique.

Elles sont unies par leur situation limitrophe certes, mais surtout comme portant toutes trois la marque d'un commencement, et constituant autant de sites primitifs d'implantation, d'étapes d'organisation, de vie communautaire : 1. *Sainte-Claire* en considération de son secteur pré-historique dit Fond Val ou Lagrange. 2. *Forte-Ile*, en qualité de centre religieux initial de Goyave. 3. *L'Aiguille*, en tant que berceau du bourg qui attira et fixa définitivement le centre paroissial de la localité.

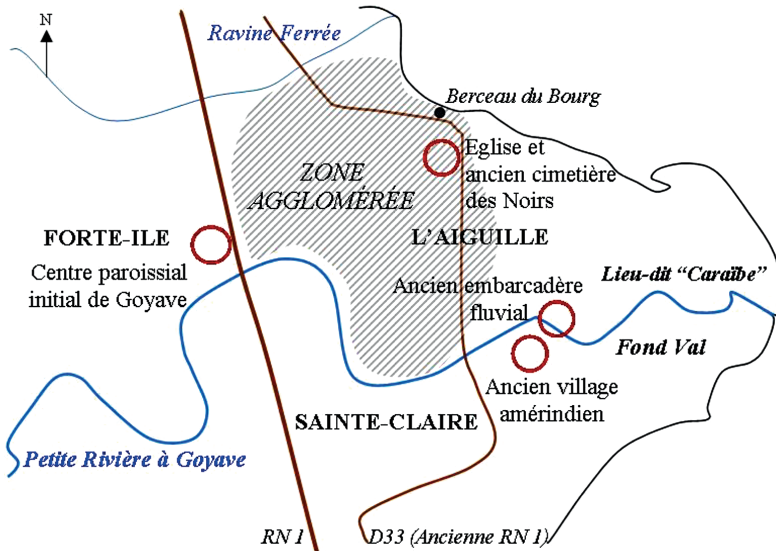
1. Historien de Goyave. Membre de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

2. La Rivière de la Briqueterie dite aussi de la *Briquerie* forme la limite entre Capesterre (Belle-Eau) et Goyave dont le sud est le domaine des terres rouges à brique et à poterie, culminant au Morne Rouge qui tombe en à-pic au centre de l'Anse de Sable. En 1786, la briqueterie ou briqueterie des premiers temps de la colonisation existait encore, et on dénombrait 9 poteries à Goyave. – Recensements de 1686 à l'An X – ADG, 1 mi232.

...sur l'axe de transition entre Capesterre et Petit Cul-de-Sac

Sur le front de la Rivière à Goyave gouvernant ces trois habitations, s'opérait la transition entre deux grandes unités territoriales au caractère assez différent : la Capesterre au sud (outre le fait que ce terme englobe également dans son acception générale toute la côte est de l'île), et le Petit Cul-de-Sac au nord, riche réservoir alimentaire marin, dont la pointe avancée de la Goyave marquait l'entrée qu'elle semblait contrôler à l'instar d'une vigie.

La représentation adéquate de la côte au vent de la Guadeloupe ne saurait se passer de considérer à sa juste valeur cette ligne de partage, cet axe de part et d'autre duquel se structura Goyave : *mi-Capesterre, mi-Petit Cul-de-Sac*, mais où aussi elle faillit sombrer, promise au partage en 1822, entre son aînée Capesterre et sa cadette Petit-Bourg³. Dans cet espace transitionnel réside cependant une part essentielle du potentiel identitaire et des facteurs d'originalité d'une commune que la recherche historique – à laquelle les travaux de l'archéologie sont venus prêter un précieux concours – s'emploie à mettre en valeur, et dont l'apport dans la connaissance du passé de la Guadeloupe se révèle finalement bien plus significatif qu'on aurait pu l'imaginer.



La Pointe de la Rivière à Goyave

3. On ne soulignera jamais assez le caractère hybride de Goyave, ce qui ne fut pas sans incidences administratives et historiques. Sa position à cheval sur deux entités géographiques la frappa d'une ambiguïté identitaire souvent assimilée à un défaut d'identité. Atrophiée par l'affirmation économique, commerciale et administrative de Capesterre et de Petit-Bourg, elle souffrit longtemps de l'insignifiance de son bourg qui s'attacha malencontreusement à tout son territoire, à ses ressources, à son histoire, à son crédit. Réunie à Petit-Bourg au début du 19^{ème} siècle, elle fut menacée de disparition quand le gouverneur de Lardenoy envisagea en 1822 – alors que les habitants propriétaires en réclamaient séparation – de faire « deux parts de la Goyave pour être attachées respectivement aux deux quartiers voisins au milieu desquels elle est enclavée. » – ADG 1 mi 626.

Fond Val, secteur préhistorique de Sainte-Claire

Richesses Historiques de Goyave – La Commune de ses origines à 1802, paru en 2005, soulignait déjà l'importance de cette pointe présentée comme « la plus vieille terre de la localité pour avoir porté – hypothèse que nous considérons alors comme extrêmement plausible – les carbets et les cultures des Amérindiens, mais aussi constitué pour les Français le point de départ de l'organisation humaine et économique du quartier de la Rivière à Goyave⁴. »

La présomption d'une présence amérindienne sédentaire prenait appui sur une double considération : D'abord la multiplicité des villages signalés par les navigateurs de l'an 1493 et autres chroniqueurs des débuts de la colonisation, le long de la côte capesterrienne, jusqu'à la Rivière à Goyave, au moins. La seconde considération est le toponyme de « *Caraïbe* » porté par une portion de la Pointe de la Goyave, rive gauche. Identifiée au XIX^{ème} siècle comme faisant partie de l'habitation Sainte-Claire, la portion de terre dite « *Caraïbe* » appartenait à l'origine à la sucrerie *Fond Val ou Lagrange*. Il y a discordance entre l'emplacement qui lui est donné sur les cartes topographiques de l'Institut Géographique National (I.G.N.), et la description qu'en font les actes notariés. La faire figurer à l'ouest de la pointe, en bordure de l'ancienne route nationale, est erroné si l'on se réfère aux indications précises fournies par l'acte de partage dressé par maître Léger en 1851 : « Cette portion d'environ seize hectares dépendant des terres anciennement dites Fondval, *au bord de la mer*, forme à cet endroit *l'extrémité du littoral* au nord et à l'est ; elle est bornée au sud par la rivière⁵. »

Il est probable que se trouvaient là, dans cette partie de plaine alluviale totalement dépourvue d'élévation, les jardins à vivres de la communauté ou des communautés indigènes successives perchées de l'autre côté, sur la petite hauteur de la rive droite.

En lui-même, le nom de *Caraïbe* soulevait l'hypothèse de l'existence d'un gisement archéologique sur la Pointe de la Rivière à Goyave, et des preuves matérielles probantes étaient attendues. Depuis longtemps, bien longtemps. Espoir confronté au caractère aléatoire d'une ouverture de chantier archéologique sur la Pointe de la Goyave. Si ce n'était le projet municipal de construction d'une station d'épuration en ce lieu, et les recherches préventives déclenchées, la chose serait-elle restée indéfiniment à l'état d'hypothèse ? Et l'avancée de la connaissance scientifique de ce lieu historique à jamais hypothéquée ? C'est une question extrêmement sérieuse !

En tout cas, cette heureuse circonstance permit aux archéologues de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) de découvrir les vestiges d'un gros village amérindien sur la rive droite de la Goyave, incluse donc – comme il apparaissait déjà avec un fort degré de probabilité – dans la zone d'occupation précolombienne intense de la côte au vent de la Guadeloupe, allant donc de la Rivière à Goyave, à Trois-Rivières.

4. Daniel-Edouard Marie-Sainte, *Richesses historiques de Goyave – La Commune de ses origines à 1802*, Edition Benes, Gourbeyre, 2005, p. 10.

5. Partage entre M. Hippolyte Rousseau et Mme de Bouteiller (née Claire Rousseau, sa sœur) ; maître Anatole Léger, notaire à Pointe-à-Pitre, 1^{er} février 1851 – ADG.

La navigabilité de la Pointe de la Goyave : un avantage peu commun

La navigabilité de la Rivière à Goyave, sur toute la longueur au moins de sa pointe, ajoutait non de peu, aux conditions favorables à l'implantation humaine et à l'activité économique en ce lieu, mais demeure une donnée assez mal connue. Quelques ouvrages de géographie des colonies en font toutefois état⁶, marquant le fait qu'en Guadeloupe, seules trois rivières se prêtaient à la navigation des canots et pirogues, sur des distances variées : la Grande Rivière à Goyave de Lamentin / Sainte-Rose, la Lézarde à Petit-Bourg, et la Petite Rivière à Goyave, sur un parcours d'environ 1200 mètres, comparativement négligeable, mais qui détermina l'implantation de l'embarcadère fluvial particulier que possédait la sucrerie Fond Val, sans doute à l'endroit où étaient tirées à sec les pirogues ou *kanaöa*⁷ des Kalinagos. Avantage peu commun, éminemment utile au transport des sucres et des rhums en permettant leur sortie directe, ce qui expliquerait aussi la présence sur cette habitation d'un four à chaux par la facilité d'acheminement des roches madréporiques récoltées en mer.

Cet embarcadère devint celui de l'habitation Sainte-Claire quand elle réunit en 1805, Fond Val à son domaine.

Eclairage sur l'un des premiers maîtres de Fond Val, et autres originalités de n

L'opération archéologique menée à Fond Val a mis aussi en évidence le nom d'un propriétaire peu connu, jusqu'alors négligé à vrai dire par la recherche historique : La Grange, et non « *La Grage* » comme figurant par omission d'une lettre sur la carte des ingénieurs du roi du XVIII^{ème} siècle qui servit à documenter la recherche archéologique. Il n'est pas sans intérêt de sortir quelque peu de l'ombre cette personnalité, l'un des premiers maîtres de l'habitation sucrerie établie sur le site du village amérindien de la Pointe de la Goyave.

Jean-Baptiste Laland ou Lalande de Lagrange était conseiller au Conseil supérieur de la Guadeloupe, dont il devint membre en 1757 à l'âge de 25 ans⁸, charge dans la magistrature civile et criminelle qu'il continua à exercer sous l'occupation anglaise de l'île. Accusé sous l'administration du Comte de Nolivos, d'inexactitude aux séances et de manque

6. « Sur la côte boisée dans toute cette partie [...], nous trouvons l'embouchure de la rivière Lézarde et un peu plus bas celle de la Goyave, les deux seules rivières de l'île – hormis la Grande Rivière [à Goyave] – navigables sur un faible parcours. » A. Bouinays, *Guadeloupe physique, politique, économique, avec une notice historique*, Challamel, 1881, p. 22.

« La Lézarde est navigable sur 3 kilomètres de longueur [...] ; la rivière de la Goyave est navigable à son embouchure. » Emile Levasseur, *La France et ses colonies (géographie et statistique)*, tome troisième, C. Delagrave, Paris, 1893, p. 301.

7. « Nous les appelons des piraugues (sic), eux les nomment *kanaöa*. » Père Raymond Breton, *Relations de l'île de la Guadeloupe*, tome 1, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1978, p. 69. « Piraugue (sic): *canáo*a, ou counni. » Dictionnaire François-Caraïbe composé par le R.P. Raymond Breton, Auxerre, Giles Bouquet, 1666, p. 294.

8. « Jean Baptiste Joseph François Laland de Lagrange » naquit le 13 octobre 1731 et fut baptisé le 23 novembre suivant à Sainte-Rose. Il fut « agrégé » au Conseil supérieur de la Guadeloupe en janvier 1757.

d'application dans l'accomplissement de sa mission, cet habitant sucrier se démit de ses fonctions de conseiller en 1767, et fut remplacé, par un jeune homme de 23 ans, Jean-Baptiste Gabriel Marre⁹.

C'est également à cette époque que M. de Lagrange se sépara de son habitation et se fixa à Pointe-à-Pitre¹⁰, tout en continuant des années durant, jusqu'à la Révolution, à fréquenter Goyave par attachement et liens de parenté¹¹, accompagné d'esclaves domestiques. L'un de ses mulâtres, convaincu d'avoir été l'inspirateur du mouvement de révolte générale d'avril 1790 dont Goyave devait être, du fait de sa position, le centre de déclenchement, fut pendu sur la place publique de Pointe-à-Pitre¹². Dans cette tentative d'insurrection qui devait embraser une grande partie de l'île, évènement majeur dans l'histoire de la commune, Goyave et Petit-Bourg furent aussi le théâtre d'exécutions publiques.

La prospérité sucrière du siècle demeurait bien perceptible à Fond Val qui se voulait un modèle d'organisation et de développement économiques avec notamment une main-d'œuvre sans cesse croissante¹³ et une multiplication des surfaces, en partie gagnées sur les marécages, consacrées aux cultures vivrières et à leur diversification : rizière, champ de maïs, bananeraie considérable, outre la production de manioc. Car, à Fond Val, *point de samedi nègre*¹⁴. La cloche soutenue par une potence

9. ANOM C7A28-14 juillet 1767, f° 128 et 132.

10. « Jean Baptiste Laland de Lagrange, ancien conseiller, demeurant à la dite ville Pointe-à-Pitre » est présent lors de la vente de portions de terre à M. de Poyen, Seigneur du Marquisat de Sainte-Marie, nouveau propriétaire de l'habitation Fond Val, par M. Jean Jacques Boyer de L'Etang, détenteur de la sucrerie voisine (Mollard ou Beaulieu). Boyer, notaire à Pointe-à-Pire, 3 mai 1781 – ADG.

11. Notamment avec les *Budan*, habitants sucriers, détenteurs de la moitié nord de la Pointe de la Goyave, sucrerie laissée sans nom sur la carte des ingénieurs du roi. Les anciennes relations de voisinage de M. de Lagrange s'étaient doublées de liens de parenté par les alliances conclues de part et d'autre, au sein de la famille Godemar Reverchon. Le 29 avril 1765, « Monsieur Jean Baptiste Laland de la Grange, Conseiller au Conseil supérieur de la Guadeloupe » avait contracté mariage à Morne-à-l'Eau avec Marie Angélique Godemard Reverchon, et était présent le 26 juin 1770, au baptême de Pierre Nicolas Budan, fils de Pierre Budan et de Claire Augustine Godemard Reverchon, sa belle-sœur, en l'église de Goyave. Là, on retrouve « M. de Lagrange, ancien conseiller au Conseil souverain » *en famille*, le 3 mai 1790, pour la sépulture de la dame Gressier, veuve de M. Boyer de l'Etang, en compagnie des frères Budan : Pierre, membre de l'Assemblée coloniale, Beattour, juge de paix, et de Chabot, époux de leur sœur. « Monsieur Jean Baptiste Laland de la Grange, ancien Conseiller au Conseil souverain » porta le 27 août 1791, sur les fonts baptismaux de Goyave, un fils de Claude Nicolas Celleron et de Marie Heurtaut, maîtres de la sucrerie La Rose, habitation qu'il fréquentait, accompagné de domestiques.

12. De lourdes charges pesèrent sur « le mulâtre Laurent, esclave appartenant au sieur Laland de Lagrange d'âmes atteint et convaincu d'avoir par des propos séditieux excité les esclaves à la révolte », lequel figure en tête de liste des coupables, suivi du mulâtre Jean-Louis, esclave domestique de l'habitation sucrerie La Rose, artisan du « complot de rébellion et soulèvement des esclaves contre leurs maîtres » qu'une pluie imprévisible déjoua dans la nuit du 11 au 12 avril 1790. Extrait des minutes du Conseil souverain de l'île Grande-Terre Guadeloupe, 17 mai 1790, ANOM, Collection Moreau de Saint-Méry, F3 20, f° 408.

13. La communauté servile de Fond Val, tous âges confondus, se composait de 54 individus en février 1780, 74 en août 1782, 106 en janvier 1784, ce qui représente pratiquement un doublement du nombre d'esclaves en quatre ans, par introduction de nègres de traite, achat d'esclaves créoles parfois par familles entières, et excédent naturel. Ces chiffres traduisent en tout cas de façon frappante, le renforcement de l'atelier de travail de l'habitation, et donc de sa capacité de production.

14. L'une des clauses du bail à loyer de l'habitation Fond Val par André Crane à François Moysse Boyer de l'Etang, son beau-frère, est ainsi conçu : « Le preneur nourrira et entretiendra

dont les spécialistes de l'INRAP ont découvert l'emplacement, appelait les esclaves au travail ce jour-là aussi, contrairement à l'habitude déjà bien enracinée dans la colonie, de leur donner le samedi pour se libérer de l'obligation de les nourrir.

Au début du XIX^{ème} siècle, cette sucrerie fut acquise par un autre magistrat, Jean-Baptiste Rousseau¹⁵ qui la réunit à son habitation Beau-lieu, anciennement Mollard, rebaptisée Sainte-Claire. Au bout du compte, la main-d'œuvre et toute l'activité économique se retrouvèrent concentrées sur Sainte-Claire ; l'ancienne et prospère habitation Lagrange n'étant alors plus que fonds de terre et plantations.

Forte-Ile, centre primitif de vie religieuse et communautaire

La Rivière à Goyave s'affranchit de la tutelle religieuse de Capesterre, vingt ans après le début de la mise en valeur de ses terres. L'habitation sucrerie *Forte-Ile*, sur la rive gauche du cours d'eau, où existait déjà une chapelle non paroissiale, devint le centre de la nouvelle paroisse, confiée aux pères Capucins. Ils commencèrent par y bâtir une église présentée en 1688, comme faite « *de massone* » avec « *un cimetière proche*¹⁶ », puis un presbytère dit « *couvent* », ayant un temps hébergé une petite communauté de religieux.

Les inventaires de cette habitation Rousseau ou Forte-Ile, au XIX^{ème} siècle, font mention d'une pièce de terre de cinq hectares dénommée « *Vieille-Eglise et Couvent* », ou « *vieille église* », ou encore « *L'Eglise*¹⁷ » tout court, que l'on peut situer à l'est de la propriété, dans les parages de ce qui fut ses bâtiments d'exploitation, non loin de l'actuelle voie express la traversant. Robert Nesty, propriétaire de l'ancienne distillerie établie

les esclaves sains et malades, *sans pouvoir leur donner le samedi, ni autre jour de la semaine pour leur tenir lieu de nourriture.* » Boyer, notaire à Pointe-à-Pitre, 26 janvier 1784 – ADG. Cette décision, visant davantage à exercer un contrôle rigoureux sur la classe servile, allait dans le sens des ordonnances et de la volonté plus d'une fois exprimée par les autorités coloniales, mais auxquelles les habitants étaient en règle générale, peu enclins à se conformer.

15. Vente de l'habitation caféière Longmont à Capesterre « sur laquelle il n'y a plus aujourd'hui que des débris de bâtiments et établissements incendiés par l'insurrection de l'an 10 », par M. Gabriel Jean-Baptiste Quentin Rousseau, assesseur à la Cour d'appel de la Guadeloupe, à la famille Crane et transport à titre de paiement, d'une créance due à la famille Crane par les succession et communauté Arnaud Desalles « *par privilège de leur sucrerie dite Fondval* » ; maître Castel, notaire à Pointe-à-Pitre, 21 frimaire An 14 (12 décembre 1805) – ADG.

16. « Procès-verbal de l'église de la Rivière Ste Anne dite à Gouyave desservie par le R.P. Bonnaventure, Capucin y faisant sa résidence », signé du gouverneur Hinselin le 23 mars 1688. – ANOM F³ 18, F^o 251 (ADG – 1 mi170 R1).

17. Revente sur folle enchère de l'habitation sucrerie dite Forte-Ile. Gazette officielle de la Guadeloupe du 5 février 1869 – ADG. La désignation figurant dans l'annonce est présentée comme étant « celle insérée au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de l'habitation Forte-Ile, le 10 mai 1841 » : « Plantations : [...] Les pièces dites *Vieille-Eglise et Couvent*, de cinq carrés et demi. ». Dans l'inventaire des communauté et succession Henri Rousseau établi par maître Anatole Léger, notaire, sur l'habitation sucrerie Forte-Ile les 12 et 31 mai 1845 – ADG, on trouve au nombre des quatorze pièces de terre cultivées en canne, « la pièce dite *L'Eglise* ayant une contenance de 5 hectares 69 ares ou 5 carrés et demi. » Dans l'« Etat des lieux de l'habitation *Fort-Isle* (sic) » annexé au « Bail de l'habitation sucrerie dite *Forte-Isle* (sic) par Ernest Rousseau à Hippolyte Rousseau Dusauloy », passé devant maître Alcide Léger, notaire à Pointe-à-Pitre, le 2 février 1860 – ADG, la première des huit pièces de terre mentionnées, encore mises en culture, est celle « dite *vieille église* de la contenance de 5 hectares et demi environ. »

sur le site, dit avoir fait la découverte au début des années 1980, à une distance d'à peu près deux cents mètres de la distillerie, de vieux carreaux lors du creusement de bassins aquacoles¹⁸.

Toutefois, l'occupation actuelle par un lotissement privé de ce site potentiellement chargé, constitue une entrave majeure à la découverte de vestiges religieux peu ordinaires par leur localisation, puisque marquant la naissance au XVII^{ème} siècle d'une paroisse qui choisit, comme le fit Petit-Bourg à son tour, de s'implanter à bonne distance du littoral avec la prétention de s'y maintenir¹⁹.

L'Aiguille, ses églises et cimetières : un indéniable potentiel archéologique

Le centre paroissial primitif de Goyave fut néanmoins abandonné dans la campagne de Forte-Ile, une trentaine d'années après sa création, un nouveau siège lui ayant été attribué après la naissance en 1715 du bourg de la localité. Il se fixa sur une portion de terre détachée de l'habitation *L'Aiguille*, sur le morne dominant le littoral et ses marécages, mais exposé aux effluves délétères dont furent victimes nombre d'Européens à Goyave.

Quatre églises successives furent édifiées sur un site lourd de trois siècles d'histoire : La première en bois fut ruinée par l'ouragan de 1738 ; la deuxième en pierre où trois curés appartenant à des ordres religieux distincts reçurent la sépulture²⁰, fut incendiée avec le bourg en 1802, dans la Rébellion de la Guadeloupe ; la troisième, construite en 1829 après la séparation de Goyave d'avec Petit-Bourg, fut renversée vingt-deux ans plus tard par un séisme ; la quatrième, vieille de plus de 150 ans, est en attente de démolition, fragilisée et rendue dangereuse par l'effritement de ses piliers.

Dès l'origine, avaient été établis de part et d'autre du bâtiment religieux deux cimetières : A l'ouest, attenant à l'église, celui *des blancs* ; à l'est, en bordure de grand chemin, celui *des noirs*, où étaient inhumés sur le critère racial, esclaves et libres de couleur.

18. Robert Nesty, « *Témoignage. Petite histoire d'une grande habitation : l'habitation Fort-île* », Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n° 141, mai-août 2005, p. 78.

19. Le transfert de l'église de la campagne au bourg souleva, aussi bien à Goyave qu'à Petit-Bourg, nombre d'oppositions et ne s'opéra pas sans mal. Celle de Goyave finit par se rapprocher du littoral vers 1720. A Petit-Bourg par contre, le lieutenant de roi Lafond dut imposer aux habitants en 1740, la reconstruction dans le bourg existant alors depuis une trentaine d'années, de l'église détruite par l'ouragan de 1738, alors qu'ils voulaient la remonter à la campagne. ANOM C7A14, 15 décembre 1740, f° 64.

20. « Le 7 mai 1780, a été inhumé au sanctuaire de cette paroisse le corps du R.P. Amable Marie Joseph Leconte, natif de la paroisse de la ville de Saint-Pol, diocèse de Boulogne en Picardie, y né et baptisé le 6 novembre 1739 [...], religieux de l'ordre des Hermites (sic) de Saint-Augustin [...], missionnaire apostolique, curé de cette paroisse, décédé hier à dix heures du matin. Il a été inhumé au sanctuaire du côté de l'évangile. »

« Le 3 janvier 1785, le R.P. François Marie Quemmerays, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, curé de cette paroisse, natif de Dinard en Bretagne, décédé cette nuit, âgé d'environ 54 ans, a été inhumé dans le sanctuaire de cette église du côté de l'évangile. »

« Le 22 septembre 1785, à quatre heures du matin, a décédé le R.P. Ferdinand Berryer, religieux Cordelier conventuel de la province de Liège, curé de cette paroisse, âgé d'environ 35 ans ; et son corps a été enterré le même jour dans le sanctuaire de l'église de cette paroisse du côté de l'épître. » Extraits des registres de la paroisse Sainte-Anne de Goyave – ADG.

Ce vaste cimetière des noirs fut abandonné en 1862, quatorze ans après l'abolition de l'esclavage, par une décision historique, quoique tardive, du Conseil de fabrique qui considérait qu'il n'y avait « *plus lieu de maintenir cette séparation qu'exigeait l'ancien ordre de choses existant dans la colonie*²¹. » Le cimetière des blancs, agrandi, devint alors lieu de sépulture pour tous, cimetière paroissial, puis communal.

Le champ de repos délaissé, rejeté, méprisé comme et avec l'ancien ordre de choses, et finalement tenu pour une banale « *partie du terrain de l'ancienne fabrique* », fut – sans contestation, sans réclamation – loti par décision municipale, divisé en trente-quatre parcelles vendues aux enchères publiques en 1934²², dans l'intérêt de l'accroissement du cheflieu communal pris en étau entre marécages et terres des Sucreries coloniales. Le projet eut toutefois grand mal à se finaliser. Il fallut attendre près de quarante ans pour que fût prise, sous l'administration de François Louisy, maire, la décision de doter ce lotissement de rues et de le viabiliser²³.

Une fenêtre archéologique exploratoire pourrait peut-être s'ouvrir, sur les quelques emplacements libres de cette terre de mémoire.

Raccordement par expansion du bourg, des trois sites primitifs de la Pointe de la Goyave

Après Sainte-Claire amérindienne, Goyave avec Forte-Ile et L'Aiguille, se présente – sauf à considérer les impossibilités d'accès – comme un champ fertile pour l'archéologie religieuse, funéraire et de l'esclavage,

21. « Il a été procédé – lit-on dans le compte rendu de séance – à l'examen des mesures à prendre en ce qui concerne le cimetière divisé actuellement en deux parties séparées l'une de l'autre par l'église. Attendu qu'il n'y a plus lieu aujourd'hui de maintenir cette séparation qu'exigeait l'ancien ordre de choses existant dans la colonie, le Conseil est d'avis de ne conserver que le cimetière qui se trouve à l'ouest de l'église et d'y ajouter la portion de terrain situé au sud de ce cimetière. Lorsque ce changement aura eu lieu et que l'achèvement de l'église en ce moment en reconstruction aura permis de tracer d'une manière définitive le périmètre du cimetière, l'assemblée pense qu'il sera convenable de le louer à la commune. » Extrait du Registre des délibérations du Conseil de fabrique de la Goyave, 14 octobre 1862 – Archives de l'Evêché, Basse-Terre.

22. « Vente aux enchères publiques, en trente-quatre lots, d'une partie du terrain de l'ancienne Fabrique », avis émanant de la mairie de Goyave, sous la signature de E. Pétris, maire, daté du 24 août 1933, puis du 29 janvier 1934, le gouverneur ayant exigé l'ouverture préalable d'une enquête de commodo et incommodo relative à l'aliénation de ce terrain par la commune. *Journal officiel de la Guadeloupe*, volumes 1933 et 1934 – ADG.

Le 24 décembre 1933, le maire Eleuther Pétris soumet au conseil municipal réuni en session extraordinaire « le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo à laquelle il a été procédé le dimanche 17 décembre courant relativement au projet de lotissement du terrain de l'ancienne Fabrique en vue de l'agrandissement du bourg. Le Conseil, considérant qu'aucune réclamation ne s'est produite à l'enquête, à part une observation non fondée du Curé de la Goyave, déclare qu'il y a lieu de donner suite immédiatement au projet de lotissement présenté. » Extrait du procès-verbal adressé au gouverneur – ADG, INC 632. Une surface totale de 4358 m² fut partagée en lots de 88 à 160 m² pour une mise à prix de 2 à 4 francs le m².

23. « M. le Maire [François Louisy] expose que depuis 1932, la Municipalité à l'époque avait créé un lotissement par la vente d'une partie des terres de l'ancienne fabrique [...]. Ce lotissement n'a jamais été réalisé par mes prédécesseurs, c'est-à-dire pas de route, d'électricité et d'adduction d'eau construites. » Aussi des crédits furent-ils inscrits « pour la réalisation des travaux de construction des rues du lotissement (1^{ère} tranche des travaux) ». Registre des délibérations du Conseil municipal de Goyave, 20 septembre 1973, 4^{ème} délibération. – Mairie de Goyave.

dans une approche visant à mettre en lumière les structures enfouies de l'« *architecture de l'inégalité*²⁴ », qui a façonné la société de sujétion.

La charge historique et le potentiel archéologique de la Pointe avancée de la Goyave la font bien mériter – le cours d'eau en son milieu faisant, dans le rapport analogique, office de fil – le nom de *L'Aiguille* sur laquelle se déploie aujourd'hui le tissu urbain de la commune qui, dans une spectaculaire marche en avant, à rebours paradoxalement de celle des premiers temps, vient toucher aux deux autres sites primitifs de *Fort-Île* et *Sainte-Claire*, et les raccorder dans une visée qui se veut autant d'avant-garde que de sauvegarde.

24. Formule empruntée à l'article « *Esclavage et dépendance dans l'Antiquité* » in *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 30/2-2004, publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Presses Universitaires de de Franche-Comté, 2004, p. 147-148.